



Développement de la politique agricole AP30+ L'indice de durabilité pour une politique holistique du système alimentaire

Résumé

L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF) propose, dans le cadre du développement de la politique agricole 2030, l'introduction d'un indice de durabilité basé sur la science. Celui-ci prend en compte toutes les dimensions de la durabilité et l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Un modèle basé sur un indice permet de mesurer les objectifs de manière uniforme, tout en encourageant l'esprit d'entreprise. Il tient compte des particularités régionales, car les mesures sont définies par les acteurs eux-mêmes.

L'indice de durabilité garantit que la production et la consommation évoluent au même rythme et que les trois dimensions de la durabilité sont prises en compte. Il est ainsi possible de mesurer la durabilité et de piloter le système alimentaire. L'approche de l'ASSAF offre des réponses à toute une série d'interventions parlementaires et prend en compte les développements actuels dans les branches de production. Elle offre la possibilité d'identifier et gérer les conflits d'objectifs et a le potentiel d'établir de nouvelles normes dans le secteur agricole et alimentaire (global).

1. Développement de la politique agricole : microgestion

La politique agricole n'a cessé d'évoluer au cours des dernières décennies. Des prix fixés par l'État, du contingentement aux paiements directs découplés et aux marchés partiellement libéralisés dans l'économie laitière, les changements sont considérables. En outre, plusieurs initiatives populaires portant sur la protection de l'environnement et la production agricole ont été soumises au vote ces dernières années. Le Parlement a repris différents thèmes. Avec la mise en œuvre de l'lv. pa. 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides"¹, l'empreinte écologique de la production agricole doit être réduite. En outre, certaines organisations sectorielles ont mis en place leurs propres programmes de durabilité. En été 2023, le Parlement a adopté la PA22+. Ce paquet apporte des améliorations dans le domaine économique et social. Ainsi, la protection sociale des paysannes a été améliorée.

Les mesures prises sont en majeure partie réactives et non coordonnées. Il en résulte une microgestion par le biais de nombreuses ordonnances. Actuellement, il existe trop de programmes très détaillés auxquels les producteurs peuvent ou doivent participer. Dans l'ensemble, cela a progressivement donné plus de poids à la dimension écologique. La durabilité sociale et la durabilité économique sont sous pression. Il existe des conflits d'objectifs entre les dimensions, mais aussi au sein de la durabilité écologique. Du point de vue de l'ASSAF, il faut une nouvelle approche qui mise sur des objectifs et la responsabilité du secteur.

Le Parlement a reconnu la nécessité d'agir et a demandé au Conseil fédéral, dans le cadre d'une motion², d'élaborer un projet cohérent pour la future politique agricole et du système alimentaire. Entre-temps, le Conseil fédéral a esquissé une vision d'avenir³ à l'horizon 2050, qui va dans la bonne direction. L'accent doit désormais être mis sur l'ensemble du système alimentaire. La responsabilité des acteurs de la chaîne de valeur et une orientation plus forte vers les objectifs sont exigées.

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20190475>

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20224251>

³ <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/postulat.html>

L'ASSAF se réjouit de ces évolutions et fournit, avec l'indice de durabilité, un instrument qui peut être utilisé comme base pour une politique cohérente en matière d'agriculture et de système alimentaire.

2. Déclencheur de l'indice de durabilité : congrès de Gerzensee 2022

Dans le cadre du congrès de Gerzensee 2022, l'ASSAF a présenté un modèle de réflexion pour un indice de durabilité. Ce modèle a été très bien accueilli par les décideurs représentés, issus des secteurs les plus divers de la chaîne de création de valeur. Tout le monde était d'accord pour dire que la sécurité de l'approvisionnement ne peut être garantie que si la production et la transformation des denrées alimentaires sont gérées de manière économiquement et socialement durable. Le système actuel est trop complexe et entraîne une charge administrative importante.

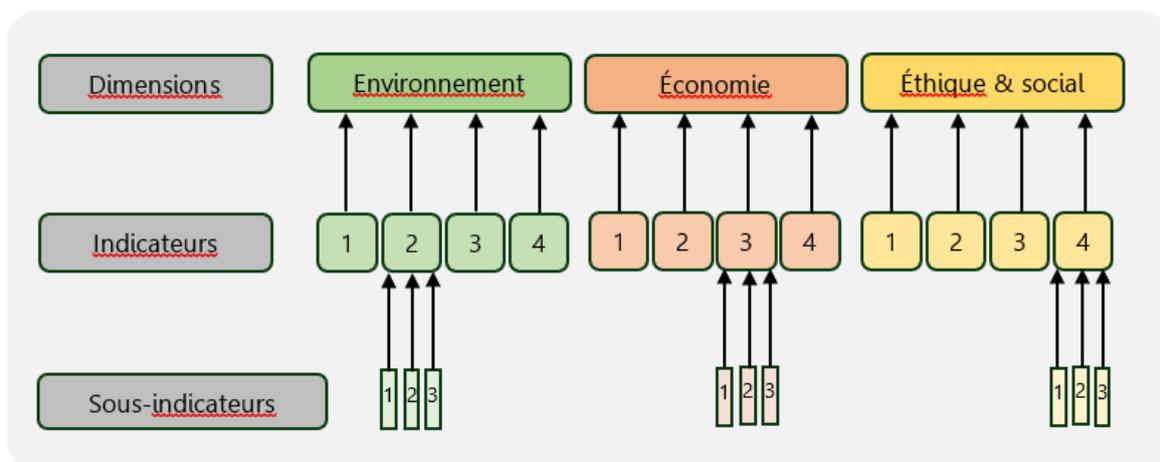
Sur cette base, le comité de l'ASSAF a décidé de concrétiser l'indice de durabilité. L'Institut d'agroécologie du Prof. Dr Urs Niggli a réalisé une étude sur mandat de l'ASSAF, avec un concept d'indice de durabilité. Celui-ci a été discuté avec les membres de l'ASSAF et les partenaires de la branche, de précieux retours ont été enregistrés et affinés. Un projet est désormais disponible.

L'indice de durabilité fournit un concept de base, qui peut être appliqué dans toutes les branches de production. Afin que l'indicateur réponde aux besoins spécifiques des branches de production, la flexibilité nécessaire est prévue au niveau des sous-indicateurs. L'indice permet aux entreprises de mettre en avant leurs points forts et d'identifier le potentiel d'amélioration.

L'indice peut être utilisé non seulement au niveau national, mais aussi au niveau cantonal. Grâce à sa flexibilité, il laisse une marge de manœuvre pour les besoins régionaux tout en restant cohérent avec les objectifs nationaux. Par exemple, des valeurs cibles pourraient être définies au niveau cantonal/régional et vérifiées à l'aide de l'indice de durabilité.

L'indice de durabilité s'appuie sur les lignes directrices SAFA de la FAO et se fonde donc sur une méthode reconnue au niveau international. Grâce à l'approche holistique et à la prise en compte de tous les maillons de la chaîne de création de valeur, il offre le potentiel nécessaire pour évaluer l'impact de nos actions à l'étranger. La Suisse pourrait servir de modèle pour d'autres pays. Il permet en outre de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD de manière plus détaillée que ne le permettent les indicateurs MONET utilisés actuellement.

Indicateurs de l'indice de durabilité⁴



⁴ Iten Laura et al., 2023, Institut d'agroécologie, étude commandée par l'ASSAF

3. Exemples d'application

Les exemples d'application suivants illustrent les champs d'application possibles de l'indice de durabilité.

Exemple 1 : Responsabilité du secteur et implication des consommateurs

L'indicateur garantit que les trois piliers de la durabilité se développent au même rythme pour un groupe de produits d'un secteur. Des objectifs sont définis et doivent être atteints à travers les différents maillons de la chaîne de création de valeur. Les progrès réalisés dans une dimension (p. ex. l'écologie) ne doivent pas être annulés par une perte de durabilité dans une autre dimension (p. ex. l'économie). Le secteur définit lui-même des mesures pour atteindre l'objectif dans les délais impartis. Pour ce faire, des conventions d'objectifs ou de prestations sont conclues avec la Confédération (OFAG).

Si le secteur menace de ne pas atteindre l'objectif, le secteur lui-même ou la Confédération peuvent prévoir des mesures qui rendent les produits durables plus attrayants pour la consommation.

Exemple 2 : Déclaration d'intention – convention d'objectifs

En 2022, l'OFEV a conclu une déclaration d'intention pour la réduction de l'utilisation de tourbe dans la production et le commerce de légumes, d'herbes aromatiques et de jeunes plantes⁵ avec des représentants de la production et du commerce. Cette déclaration d'intention prévoit une réduction continue et conséquente de l'utilisation de tourbe dans la production et le commerce de légumes, d'herbes aromatiques et de jeunes plantes. Les effets sur l'écobilan global ainsi que la durabilité économique sont pris en compte et étudiés scientifiquement. Une délocalisation à l'étranger est également exclue, car les mêmes critères s'appliquent aux produits importés. Par analogie avec cet exemple, l'indice de durabilité pourrait être utilisé dans des accords entre la Confédération et le secteur. L'exemple de la "tourbe" montre comment le commerce, les fournisseurs ou des transformateurs peuvent également être impliqués.

Exemple 3 : Coordination avec les normes du secteur

SwissGAP définit les bonnes pratiques pour la production et la commercialisation des fruits, légumes, pommes de terre et l'horticulture. Outre la production agricole, SwissGAP couvre expressément le niveau du commerce. Le standard Swissgap garantit une sécurité alimentaire élevée, indépendamment du label de production. A l'avenir SwissGAP intégrera également des normes sociales. Il existe des synergies avec le modèle de réflexion de l'indice de durabilité. L'indice pourrait servir de cadre de référence de base et inclure SwissGAP pour les branches concernées. Les branches pourraient conclure des accords, comme mentionné dans l'exemple 1.

Exemple 4 : Indice de durabilité sur l'exploitation agricole

L'indice pourrait également trouver une application concrète sur l'exploitation agricole. Avec cet indice, l'exploitation est toujours considérée comme un tout. Au lieu de prendre de nombreuses mesures individuelles dans le domaine de l'écologie, le chef d'exploitation pourrait procéder lui-même à une évaluation globale au moyen de l'indice. Cette évaluation montrerait dans quel domaine il y a des déficits. L'exploitation peut définir elle-même les mesures qui améliorent son bilan global et qui sont judicieuses et réalisables. Les paiements de transfert de la Confédération pourraient être liés à des objectifs définis.

⁵ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/abandon-de-la-tourbe.html>